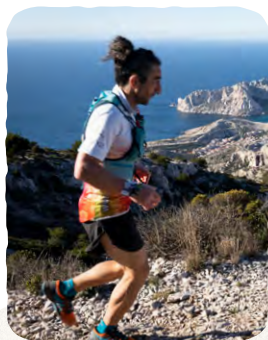


Les autres pratiques pédestres

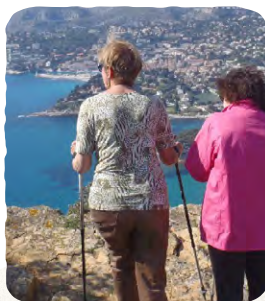
DANS LES CALANQUES

Dans le Parc national, chaque foulée compte. Que ce soit pour un trail, une marche nordique ou une course d'orientation, ces activités doivent être exercées dans le respect des écosystèmes fragiles qui abritent une biodiversité unique.



Le trail

- L'utilisation de bâtons est interdite en groupe (>30) et lors d'événements, sauf sur les pistes DFCI¹.
- Restez sur les sentiers balisés pour protéger les zones sensibles.
- Les groupes de plus de dix personnes doivent échelonner leurs départs.
- L'été, privilégiez les sorties hors forte affluence.



La marche nordique

- Privilégiez les pistes DFCI¹.
- Pratiquez en petits groupes³ avec des départs décalés.
- Fixez bien les embouts des bâtons.
- Des autorisations sont requises pour les rassemblements de 30 à 100 personnes, les clubs peuvent obtenir un accord annuel pour leurs événements.



La course d'orientation

- La course d'orientation est limitée à quatre sites² pour les scolaires et les petits groupes³.
- La course d'orientation est autorisée en mode découverte et non évènementiel.
- Les coupes de végétaux et pose de balises permanentes sont soumises à autorisation.

¹ DFCI : Défense des forêts contre l'incendie (pistes larges) ² Pastré, Luminy, La Barasse et Canaille ³ De moins de 10 personnes